SESSION DU 8 JUIN 2016

L'an deux mil seize le : 8 juin à 19h00

le Conseil Municipal de la commune de MENIL-ERREUX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. LARCHEVEQUE Jérôme, Maire.

Date de convocation : le 1^{er} juin 2016

<u>Présents</u>: MM LARCHEVEQUE, FLEURY, BOUVIER-MARTIN, DUFAY, Mmes GUEN, GOUGEON, MM. LEPELLERIN, PAUMIER- GASSE.

Absents excusés: Christian LAIGNEAU, Laëtitia BOREE et Dative VIGNERON

Secrétaire : M. Claude BOUVIER-MARTIN

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

OBJET: ECLAIRAGE PUBLIC: MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE MISE EN SERVICE ET DE COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale;

VU le Code Civil, le Code de la route, le Code rural le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement;

VU la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmati on sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 1, et notamment son article 41;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ➤ ADOPTE le principe de couper l'éclairage public tout ou partie la nuit de 21h30 à 6h30;
- DONNE délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'EP, et dont publicité en sera faite le plus largement possible.

OBJET: CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE CO.TRI.VA DU COLLECTIF D'URGENCE

Dans le cadre de l'action « zero déchets zéro gaspillage » du programme de l'AGENDA 21 II, la Communauté Urbaine d'Alençon encourage de toutes les façons possibles la réduction et la revalorisation des déchets, notamment le tri sélectif des déchets.

C'est ainsi que la Communauté Urbaine d'Alençon soutient l'action du Collectif d'Urgence qui propose la collecte, le tri et la revalorisation des papiers et assimilés (cartons).

Les tarifs pour l'adhésion au service CO.TRI.VA sont les suivants :

Pour 1000L et mise à disposition de 2 bannettes en carton pour la mairie et 4 bannettes en carton pour l'école : 66,87€/an

Pour 2500L et mise à disposition de 2 bannettes en carton pour la mairie et 4 bannettes en carton pour l'école : 95,00€/an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide d'adhérer au service COTRIVA du Collectif d'Urgence pour 66, 87 €/an
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion

OBJET: INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2016

Le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises est fixé, pour l'année 2016, à 119,55 € pour un gardien ne résidant pas la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 119,55 € l'indemnité attribuée à l'abbé Pierre-Yves EMILE en 2016.

OBJET: RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT CAM

Monsieur le Maire rappelle qu'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000,00€ a été consentie par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie pour financer des besoins momentanés de trésorerie.

Cette ligne de trésorerie peut être renouvelée à condition que la demande soit faite 90 jours avant sa date d'échéance qui a été fixée au 12/09/2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- De solliciter le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 50 000,00€, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie
- De conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

OBJET: AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AU SIREBA

Monsieur le Maire fait part que la participation de la commune aux travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication réalisés par le SIREBA dans le Bourg est une subvention d'équipement qui doit faire l'objet d'un amortissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'amortir cette subvention d'un montant de 18 593,00€ sur 20 ans.

OBJET: MOTION SOUMISE AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2016

L'Etat, par l'intermédiaire de ses préfets, recueille des avis sur un schéma territorial départemental visant à une réforme de l'échelon infra-départemental de l'Etat.

S'agissant de l'Orne, un projet consistant à faire coïncider les arrondissements avec le récent Schéma Directeur de Coopération Intercommunal a été présenté en préfecture le lundi 23 mai 2016.

Il en résulterait que l'arrondissement du chef-lieu d'Alençon (100 158 habitants) serait réduit à 4 EPCI représentant 74 057 habitants.

Corréler ainsi les circonscriptions administratives à l'actuelle carte des EPCI reste un exercice périlleux et pourrait conduire à ne plus permettre à terme les évolutions inéluctables du périmètre des EPCI, au motif qu'ils pourraient ne plus coïncider alors avec les nouveaux périmètres arrêtés des arrondissements.

Par ailleurs, ce découpage aurait pour effet essentiel de réduire la place et le rôle d'Alençon, chef-lieu administratif alors qu'il conviendrait à l'inverse, pour atténuer les effets liés à la ruralité du département, de conforter son chef-lieu. Il aurait aussi pour effet de disperser les moyens de l'Etat en les éparpillant sur le territoire départemental au détriment d'une nécessaire concentration et expertise synonyme d'efficience. Toute évolution ou perspective contraire à ce principe doit être dénoncée et appeler une opposition ferme et déterminée du conseil communautaire.

A l'inverse, l'actuel découpage ne restreint aucunement la mise en place des politiques de l'Etat de manière équitable rendant efficace l'action publique. Il est à souligner que les communes qui composent la CUA se trouvent rattachées, à ce jour, à plusieurs arrondissements. Pour autant, l'action de l'Etat ne s'en trouve pas entravée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce résolument :

- ➤ Pour le maintien actuel des périmètres des arrondissements, permettant de conforter tout à la fois l'équilibre des territoires et le statut de chef-lieu administratif d'Alençon, siège de la Préfecture et des directions départementales.
- Contre le projet tel que proposé le 23 mai dernier.

QUESTIONS DIVERSES

Deux maisons d'habitation de la commune ont subi les inondations du 28 mai dernier et une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été adressée à la préfecture.

Le comice agricole de Ménil Erreux aura lieu le dimanche 21 août. Il est proposé que l'association du patrimoine hirouldain participe à cette journée; les bénéfices obtenus par les ventes des repas et des consommations à la buvette seraient reversés à l'association.